

Image not found or type unknown



reprise de commissions de ventes

Par **SMICH**, le **30/01/2024** à **17:38**

bonjour,

suite à une vente , livrée et encaissée , le client a eu un SAV sur la marchandise qu'il a reçu

notre société lui a fait un avoir et m'a repris ma commission

est ce légal?

la vente et mon travail ont été fait correctement

c'est l'entreprise qui est en défaut devant le client

est ce normal que ce soit ma rémunération qui en pâtisse